

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 6 du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 29 mars affichée le 29 mars 2018.

Présents: M. Michel LALISSE, Mme Chrystèle LECTEZ, M. Thierry FONTAINE, Mme Stéphanie PLAISANT, Mme Corinne OBRY, M. Frédéric GERARD, Monsieur Richard RISSO, Monsieur Lionel DELSAUT, M. Jean-Luc CAPON, Mme Nicole NAVARRO, Mme Julie LEFEBVRE, Lucette CATHELIN

Absent représenté : Néant

Absent excusé: M. Philippe COQUEL

Absent: M. Patrick MACHUT

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Chrystèle LECTEZ, 1ère Adjointe au Maire, est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle LECTEZ

Le Procès-verbal de la séance du 3 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

1- Taux d'impôts directs - Rôles généraux de 2018

Conformément à l'article1636 B sexies du Code Général des Impôts, le Conseil municipal vote, chaque année, les taux des impôts locaux.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable qui est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finances.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame LECTEZ et de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Décide de maintenir les taux d'imposition locale au même niveau qu'en 2017 :

Taxe d'habitation : 8.47%Foncier bâti : 13.96%Foncier non bâti : 45.42%

2-Avis sur le budget 2018

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise en ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2, les modalités d'adoption et d'exécution des budgets.

L'instruction comptable M14 précise, par ailleurs, les règles de comptabilité publique et de présentation du budget.

La commission des finances s'est réunie le mercredi 4 avril 2018 et a accepté dans sa forme le budget 2018.

Le budget de la commune s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 848.918,38 euros

Libellé	BP 18
Charges à caractère général – chapitre 011	309.896,57€
Charges de Personnel – chapitre 012	181.310€
Atténuation de produits – chapitre 014	15.000€
Dépenses imprévus – chapitre 022	2000€
Virement à la section d'investissement – chapitre 023	132.838,10€
Autres charges de gestion courante – chapitre 065	34550€
Charges financières – chapitre 066	670€
Charges exceptionnelles – chapitre 067	172653,71€
TOTAL	848.918,38€

Recettes: 848.918,38 euros

Libellé	BP 18
Atténuation de charges – chapitre 013	7000€
Produits des services du domaine et ventes	13400€
diverses – chapitre 70	
Impôts et taxes – chapitre 73	150.128€
Dotations et participations – chapitre 74	155.952€
Autres produits de gestion courante – chapitre 75	1200€
Produits exceptionnels – chapitre 77	3000€
Recettes réelles	330.680€
Excédent de fonct. Reporté – chapitre 002	518.238,38€
TOTAL	848.918,38€

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 248.400 euros

Libellé	BP 18
Dépenses imprévues – chapitre 020	2000€

TOTAL	248.400€
Participations et créances rattachées à des participations – chapitre 26	50€
Immobilisation en cours - opérations d'équipement – chapitre 23	6000€
Immobilisations corporelles – chapitre 21	208.500€
Immobilisations incorporelles – chapitre 20	18.500€
Remboursement d'emprunts et dettes – chapitre 16	13.350€

Recettes: 248.400 euros

Libellé	BP 18
Apports dotations et réserves – chapitre 10	33.550,81€
Subventions d'investissement – chapitre 13	70.000€
Recettes réelles	103.550,81€
Virement de la section de fonctionnement – chapitre 021	132838,10€
Solde d'exécution N-1 – chapitre 001	12.011,09
TOTAL	248.400€

3- La prochaine réunion des membres du conseil municipal se tiendra, le 29 mai 2018 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Chrystèle LECTEZ Secrétaire de Séance Michel LALISSE Maire de Metz en Couture